



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



Rénovation, assainissement et agrandissement de la patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs :

Message à l'intention du corps électoral des communes 2 x oui enverra un signal positif pour investir dans la région

Un double « non » au projet de rénovation, d'assainissement et d'agrandissement de La Patinoire, comme le proposent les opposants, nécessiterait de reprendre le dossier et le processus politique pratiquement à zéro. Il ferait perdre de nombreux mois essentiels à une rénovation devenue urgente pour des raisons de sécurité. Les contrats passés avec les sponsors, les partenaires financiers et les fondations devraient être renégociés, sans aucune garantie. La subvention d'un million de francs promise par la Confédération pour la deuxième surface de glace serait perdue, a prévenu le président du SIDP, M. Stéphane Babey, en présentant le message qui sera envoyé ces prochaines semaines aux électrices et électeurs du district de Porrentruy avec leur bulletin de vote.

Le message est déjà accessible en ligne sur le site du SIDP, www.sidp.ch. En plus du résumé sur les enjeux et les grandes lignes du projet, il contient des informations détaillées, techniques et financières, sur le dossier qui sera soumis aux électrices et électeurs le 1er juillet 2018. Le message contient un appel du Comité du SIDP à déposer un double OUI et un argumentaire des opposants au projet. Il rappelle l'urgence, pour des raisons de sécurité, d'entamer les travaux rapidement. Il détaille l'impact financier (intérêts, amortissements et exploitation) sur les communes propriétaires à travers le SIDP, impact estimé à CHF 885'000 par année pour deux surfaces de glace alors que la dite charge est de CHF 680'000.- aujourd'hui. Un tableau détaille les charges par commune. Ainsi, pour une commune de 1200 habitants hors de la couronne du chef-lieu, la charge supplémentaire annuelle avec deux surfaces de glace sera de 20'500 francs par an. Pour une commune de 700 habitants proche de Porrentruy, la différence par rapport à la situation actuelle serait de 8'000 francs par an. Le message rappelle aussi que l'acceptation des deux surfaces de glace est accompagnée de la condition que la dette résiduelle pour les

28.05.2018
Page 1 sur 12

Comité de soutien
Président : Claude Hêche
079 457 32 89
claudio.heche@parl.ch

Groupe travail Patinoire
Président : Gérard Meyer
079 383 14 11
gerard-meyer@bluewin.ch

SIDP
Président : Stéphane Babey
Tél. 079.252.78.42
mairie@alle.ch

Rue d'Airmont 7
2900 Porrentruy
Tél. 032.466.88.81
secretariat@sidp.ch
www.sidp.ch



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



communes se limite à CHF 13 millions. Enfin il détaille les montants de la recherche de fonds qui s'élève à CHF 6 millions. Des économies importantes ne peuvent être réalisées qu'en modifiant profondément le programme de rénovation adopté par le SIDP qui nécessiterait de supprimer des aménagements et installations de base. Ceci au détriment du public et de l'ensemble des utilisateurs. Ce serait en réalité un projet totalement nouveau qu'il faudrait relancer.

Le comité du SIDP se félicite que le rapport du professeur Bernard Dafflon, sollicité par les opposants confirme les montants annoncés dans le message. La seule différence notable vient du fait que le professeur fribourgeois a mis à la charge des communes le montant de CHF 777'000.- qu'il reste à couvrir pour l'investissement des deux surfaces de glace pour atteindre une dette résiduelle de CHF 13 millions. Or il est bien précisé dans le message et la question posée en votation que la deuxième surface de glace ne sera construite qu'à la condition que la dette résiduelle pour le SIDP ne dépasse pas CHF 13 millions. Les CHF 777'000.- manquants après la contribution extraordinaire de CHF 990'000.- par la ville de Porrentruy devront provenir de contributions extérieures, faute de quoi il n'y aura pas de deuxième surface. Cette condition capitale aura échappé au rédacteur du rapport.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'ont relayé certains médias, le rapport du professeur Dafflon ne comporte aucune accusation d'illégalité envers les porteurs du dossier. L'économiste fribourgeois estime que poser deux questions aux électrices et électeurs revient à proposer le choix entre deux projets et donc à élaborer deux plans financiers différents. Comme le prouvent les PV des assemblées du SIDP, la deuxième surface a toujours fait partie du même projet. La création d'un deuxième champ de glace n'a jamais été contestée jusqu'à présent par les maires lors des assemblées. Ce n'est que lors de l'assemblée du 17 avril dernier qu'il a été décidé de fractionner la question posée au corps électoral pour élargir le choix démocratique. Les implications financières pour une ou deux surfaces de glace sont d'ailleurs très détaillées dans le message. Comme le professeur Bernard Dafflon, le SIDP admet qu'il n'y a pas de projet ou d'investissement sans risques. Mais s'agissant des taux d'intérêts, il y a lieu de préciser que ceux-ci sont calculés sur une offre concrète d'un établissement bancaire.



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



Le SIDP ne peut laisser passer la grave accusation diffamatoire des opposants selon laquelle les porteurs du dossier auraient « bidouillé les dossiers pour empêcher tout processus légitime ». Les responsables et les différents comités du SIDP ont au contraire toujours travaillé dans la transparence. Avec vingt-trois assemblées consacrées à ce sujet, cinq conférences de presse en deux ans, treize communiqués et bulletins d'information distribués aux conseils communaux et aux médias, le SIDP a tenu régulièrement informés la population, les responsables politiques et les médias.

« L'enjeu de la votation, au-delà de l'avenir d'une infrastructure sportive chère aux Jurassiennes et Jurassiens, est de savoir si notre région a toujours la même envie de gagner. Ce projet contribue à renforcer l'image de notre région et à son attractivité économique et touristique. C'est un signal positif et optimiste à l'intention des investisseurs » souligne le message.



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



Réponses aux questions et arguments des opposants

1. « Les porteurs du dossier » auraient « continué à bidouiller leur dossier empêchant tout processus démocratique »

L'accusation est grave. Elle est non seulement diffamatoire, mais elle ne repose de plus sur aucune constatation émanant du rapport du professeur Bernard Dafflon, sollicité par les opposants. Au contraire, le SIDP constate avec satisfaction que ce spécialiste des finances publiques valide les montants portés aussi bien pour le financement des investissements que pour les charges d'exploitation. La seule différence notable vient du fait que le professeur fribourgeois a mis à la charge des communes le montant de CHF 777'000.- qu'il reste à couvrir pour l'investissement des deux surfaces de glace pour atteindre une dette résiduelle de 13 millions. Il aura manifestement échappé au spécialiste que la deuxième question posée aux électrices et électeurs fixe comme condition impérative que la deuxième surface ne sera construite que si la dette restant à charge du SIDP est limitée au montant maximal de CHF 13 millions. Le montant manquant de CHF 777'000.-, après la contribution extraordinaire de CHF 990'000.- décidée par le Conseil de ville de Porrentruy, devra être couvert par la recherche de fonds extérieurs. Cela est clairement indiqué dans le message.

2. Le SIDP se rendrait coupable de « violation de l'obligation légale d'établir deux plans financiers distincts pour chaque variante ».

Le SIDP n'a enfreint aucune législation, à aucun endroit du dossier. Le terme « d'illégalité » relayé par certains médias ne figure d'ailleurs pas dans le rapport Dafflon. A chaque étape, le dossier a été soumis à l'avis de droit de juristes et spécialistes. Le professeur Dafflon considère que la présentation de deux variantes, avec un ou deux surfaces de glace, constitue deux projets distincts, Et qu'il aurait été indispensable de donner aussi séparément les coûts des deux options. Or, le projet d'assainissement et d'agrandissement avec deux surfaces



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



a toujours constitué un seul projet, comme le prouvent les PV des assemblées du SIDP. La seule différence provient du fait que l'Assemblée du SIDP du 17 avril 2018 a souhaité poser deux questions aux citoyennes et citoyens pour élargir leur choix. D'ailleurs, les tableaux contenus dans le message, en page 16 et 17, fournissent toutes les informations détaillées.

3. « Les montants indiqués se fondent sur les prévisions les plus optimistes. Les risques sur le long terme sont importants ».

Comme le professeur Dafflon, le SIDP considère qu'il n'y a pas de projet ni d'investissements sans risques. Le rapport du professeur de Fribourg ignore toutefois que les taux d'intérêts indiqués ne sont pas des projections mais proviennent d'une offre concrète faite par un établissement bancaire. Cette information aurait pu lui être fournie par le SIDP sur sa demande, ce qu'il faut regretter. Par ailleurs, le rapport met à la charge des communes le risque que les promesses de subventions et d'apports financiers extérieurs ne soient pas remplies. Le message précise bien, en page 20, que les contrats ont été soumis à un juriste et signés. C'est notamment le cas pour les importants soutiens provenant d'établissements bancaires. Des courriers d'engagements signés sont également en possession du Comité de soutien. Enfin, le rapport ignore que des versements anticipés à hauteur de CHF 660'000.- sont déjà parvenus au Comité de soutien. Ainsi, le soutien populaire de CHF 150'000.- est versé. Ces informations auraient pu être confirmées en consultant le président du Comité de soutien.

4. «Prendre comme base les exigences NLA fait gonfler la facture de plus de 3 millions de francs ».

Cette assertion ne repose sur aucune analyse détaillée du projet. Les exigences de la Ligue Suisse de Hockey sur glace ne diffèrent pour la NLA et la NLB qu'en ce qui concerne la sécurité. Par contre, le nombre de places devrait être de 5'000. Or, avec 4650 places, le projet de stade de glace ne remplit pas complètement les normes officielles pour les compétitions de NLA, mais suite



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



aux négociations menées avec la Ligue Suisse de hockey sur glace, elle pourrait être reconnue pour que le HCA puisse évoluer en NLA. Les exigences en ce qui concerne les médias ne diffèrent que pour le nombre de places pour les journalistes, 30 places en NLB pour les play-offs au lieu de 60 en NLA. Les exigences de branchements et câblages pour la télévision sont identiques. (CF Règlement de SIH relatif aux exigences aux infrastructures de NLA et NLB / Annexe VI au Règlement pour l'attribution de l'autorisation de jouer en National League A et National League B

5. Les opposants contestent « la légalité, la moralité et l'impartialité » du mandat de consolidation confié au bureau Dolci dont « l'objectivité peut être largement contestée ».

Le SIDP et le COPIL avaient décidé du principe d'accorder la priorité aux entreprises locales. En l'occurrence les bureaux d'architectes et d'ingénieurs jurassiens. La SIA section Jura a contesté la procédure choisie qui était conforme aux règles de marchés publics. Elle souhaitait la procédure du concours qui aurait considérablement retardé les travaux. Les bureaux d'architectes jurassiens sollicités ont boycotté l'appel d'offres. Pour ne pas risquer un retard fatidique au projet et ne pas perdre des subventions et des engagements de sponsors, la solution juridique retenue, soit la création d'une société simple avec une majorité d'investisseurs privés, a permis de consolider le dossier et surtout de disposer de coûts d'investissement précis. Cette procédure a été soumise à un spécialiste des marchés publics et jugée conforme. L'octroi du mandat de consolidation au bureau Dolci ne préjuge en rien de l'attribution finale du mandat pluridisciplinaire.

6. Sur les CHF 10.8 mio d'écart, le SIDP justifie CHF 6.4 mio de dépassement suite à une sous-évaluation de l'avant-projet des utilisateurs et CHF 4.4 mio suite à des changements de normes.

Le programme de base pour l'assainissement et l'agrandissement de la patinoire a été adopté par l'assemblée des délégués du SIDP et n'a pas été



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



La Patinoire No 14

modifié. L'erreur aura été de communiquer le montant de l'avant-projet, devisé à CHF 17 millions, sans qu'il ait été auparavant vérifié au regard des nouvelles normes de sécurité de sa localisation dans un site situé en zone S3 et de danger crues ainsi que de la situation du chantier de rénovation d'une infrastructure située à proximité des lignes de chemin de fer. La différence de coût entre l'avant-projet devisé à CHF 17 millions, tient au respect de nouvelles exigences de sécurité, notamment pour l'évacuation rapide du public, à de nouvelles installations de récupération de chaleur, de climatisation et de ventilation, à l'utilisation du bois, aux nouveaux raccordements aux réseaux, à l'implantation du chantier et à une dimension plus importante qu'à l'origine pour la deuxième surface de glace. De plus, certains travaux préparatoires avaient été sous-estimés, de même que l'étanchéité de la toiture. Enfin une partie des nouveaux coûts tient à l'augmentation des honoraires qui dépendent du volume des nouveaux travaux ainsi que des études préalablement réalisées. Ces investissements permettront de faire d'importantes économies de fonctionnement, en particulier d'énergie, et de percevoir des recettes supplémentaires avec l'accueil de camps d'entraînement et de matches d'équipes extérieures.

7. « Le projet ne correspond plus du tout au mandat de départ ».

En dates du 2 décembre 2015 et du 6 juillet 2016, l'assemblée du SIDP a confirmé le programme de base pour la rénovation et l'agrandissement. Seule modification acceptée par les délégués, l'usage du bois indigène. Le mandat de départ n'a donc pas été modifié. La construction d'une deuxième surface de glace avait été acceptée à l'unanimité des maires présents en assemblée. La seule évolution du projet découle des nouvelles normes de sécurité imposées par l'Association des établissements d'assurance incendie (AEAI) et les instances sportives. Le mandat a été confié au bureau Dolci architectes par le Consortium d'investisseurs, sous condition qu'il délègue au SIDP la conduite pleine et entière du mandat. L'assemblée des délégués du SIDP du 26 octobre 2017 a été nantie de cette procédure. L'évolution de la deuxième surface de glace tient au fait que celle-ci n'aurait pu en aucun cas accueillir des matches officiels de hockey. Par contre le SIDP a accepté de retenir un champ de glace



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



aux dimensions de la NHL nord-américaine au vu du rapport coûts/capacité d'utilisation plus favorable et de la perspective d'une subvention d'un million de francs de la Confédération.

8. Le projet a été mené de façon étrange, avec une absence de vision globale

Le projet a été mené en concertation avec la Municipalité de Porrentruy dans la perspective de créer un véritable centre sportif et de détente avec la piscine. Les raccordements pour l'énergie et l'eau ont été pensés dans ce sens. Des études ont été menées pour tenter d'offrir une alternative au besoin de salles de sport. Sans succès. A chaque étape, les maires ont été informés et consultés lors d'assemblées générales sur l'avancement du dossier. Ils ont pu à chaque fois faire part de leurs remarques. Aucune objection ou opposition n'a été formulée jusqu'à l'assemblée du 17 avril 2018.

9. Projet luxueux

En date du 17 mai 2017, soit avant l'assemblée générale du 28 juin 2017 et avant même le lancement du mandat de consolidation auprès des bureaux d'architectes, le COPIL a informé les conseils communaux et le public que « nous nous trouvons dans une situation de dépassement devisé et des coûts supplémentaires de plusieurs millions de francs. Le comité de pilotage s'est attelé à resserrer le projet afin de s'assurer de la maîtrise de l'évolution des coûts ». Cet état de fait est connu de tous depuis plus d'un an. Les premières estimations menées par les services techniques de la Ville de Porrentruy aboutissaient déjà, avant même le lancement du mandat de projet, à une estimation financière dépassant les CHF 30 millions. Le COPIL s'est alors attaché à resserrer le budget, à trouver toutes les possibilités d'économie pour ramener la facture à CHF 27,8 millions.



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



La Patinoire No 14

10. Le COPIL aurait « refusé de faire voter la population et de proposer au peuple de séparer la votation d'un seul ou de deux champs de glace ».

Le Copil ne porte aucune responsabilité politique et n'a fait aucune proposition en ce sens. Précisons que le SIDP se devait de respecter les règlements d'organisation de chaque commune prévoyant l'acceptation de tels projets en assemblées communales. L'assemblée du SIDP, compte tenu des enjeux, a souhaité passer par les urnes. Il a toutefois fallu obtenir pour cela une dérogation du gouvernement.

11. «Les charges totales annuelles annoncées ne s'élèvent pas à CHF 885'000.-, mais à CHF 1'442'000.-. Les amortissements calculés par le SIDP sont réalisés de manière globale, sans distinction des différents taux d'amortissement légaux, etc...»

Les opposants mélangent et occultent la présentation des données comptables sur la charge financière qui en résultera pour les communes. Il faut rappeler que le solde de la charge du compte de fonctionnement annuel est réparti selon la clef de répartition des charges de communes-centre de la péréquation et que les charges financières résultant de la dette sont réparties par habitant. Ils additionnent la charge financière, qui comprend les intérêts et l'amortissement de la dette, avec l'ensemble des charges d'exploitation, mais ils ne tiennent pas compte des rentrées financières liées aux locations, estimées à CHF 560'500.-. Ce qui compte au final, c'est la charge résiduelle assumée par les communes, soit CHF 885'000.- pour les intérêts et l'amortissement de la dette ainsi que le déficit d'exploitation. Les amortissements correspondent aux normes comptables appliquées actuellement pour les collectivités publiques. De plus, la question posée aux citoyennes et citoyens prévoit expressément que les travaux pour la deuxième surface de glace ne débiteront que si la dette résiduelle à charge des communes ne dépasse pas CHF 13 millions pour le projet dans son ensemble.



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



12. « **Les communes valident la construction d'un toit en panneaux solaires photovoltaïques qui sera installé sur la patinoire. En résumé, les communes ont validé le toit d'une patinoire qui, elle-même n'est pas encore validée...** »

La décision de construire une centrale photovoltaïque sur le toit de la patinoire a été prise en assemblée du SIDP le 18 octobre 2016. Il a été décidé à cette occasion que cette centrale serait autofinancée par des contrats d'achat d'énergie et gérée par le SIDP indépendamment du stade de glace. Il est évident, et ça avait été évoqué que ce projet est conditionné à l'acceptation du projet de rénovation de l'actuel stade de glace.

13. « **Nombre de citoyens s'interrogent sur l'absence de communication publique sur l'évolution exacte du projet...** »

Depuis 2013, le SIDP a consacré **23 assemblées générales, assemblées extraordinaires ou assemblées d'information** lors desquelles le dossier de La Patinoire a été traité. Ainsi, le 18 octobre 2016, l'assemblée a accepté le projet de centrale photovoltaïque et un prélèvement sur les fonds forestiers pour soutenir l'utilisation du bois, notamment pour la structure bois. Le 7 février 2017, elle a accepté un crédit de CHF 500'000.- pour les études destinées à la consolidation de l'avant-projet. Le 28 juin 2017, le président du COPIL a présenté l'avancement du dossier et fait part des nouvelles exigences en matière de sécurité et d'énergie. Il a fait état des travaux annexes non prévus dans l'avant-projet. Le 26 octobre 2017, l'assemblée était informée du lancement de l'étude de consolidation par le bureau auquel un mandat pluridisciplinaire a été confié. Le 7 mars 2018, le Copil accompagné des architectes et ingénieurs ont présenté le projet à l'ensemble des autorités communales du district. Le 26 mars 2018, une présentation complémentaire a été réalisée à l'intention des maires. Le 17 avril 2018, l'assemblée des délégués a pris les décisions concernant le processus de vote populaire. A chaque fois, une présentation a également été faite sur la progression de la recherche de fonds.



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



Depuis décembre 2016, **5 conférences de presse** ont été tenues pour présenter l'avancement du dossier et **13 bulletins d'information ont été diffusés à la presse, aux communes, aux ambassadeurs, aux clubs utilisateurs, etc.**

14. « Le porteur du dossier, le SIDP, n'organise, à ce jour, aucune séance d'information publique.. »

Dès le 13 avril, à la demande de Forum Citoyens, les responsables du projet ont accepté de participer à un débat public et contradictoire qui servira également de séance d'information pour l'ensemble du district. Les responsables du dossier s'étaient d'ailleurs déjà mis à disposition des communes qui souhaitent organiser localement, en marge de leurs assembles communales, des séances d'information. Une séance strictement d'information sous l'égide du SIDP pour l'ensemble du district a été planifiée à Cornol, le 30 mai. La liste des assemblées d'information par commune connues à ce jour a été diffusée par communiqué de presse le 22 mai.

15. « L'appel d'offres auprès des mandataires (permis de construire, dépôt publics, appels d'offres artisans, travaux,...) est déjà lancé par le SIDP, quand bien même la population ne s'est pas encore prononcée. »

Un appel d'offres public concernant uniquement le mandat d'un groupement pluridisciplinaire (architecte et bureaux d'ingénieurs) a été publié dans le Journal officiel (JO) du mercredi 2 mai 2018. L'attribution de ce mandat n'interviendra qu'à la condition expresse de l'acceptation des deux crédits par les citoyennes et citoyens le 1er juillet.

Il est en effet impératif que ce mandat puisse être attribué dès la votation et les délais légaux passés, afin que les travaux puissent commencer le premier semestre 2019. Ceci pour pouvoir respecter les exigences de sécurité fixées par l'Association des établissements d'assurance incendie (AEAI) et celles des instances sportives.



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



16. Un « refus complet permettra de revenir dans le courant de l'année 2018 avec un projet de rénovation simple, conservant les principaux éléments étudiés.

De véritables économies ne peuvent être réalisées qu'en modifiant fondamentalement le programme de base de la rénovation. Les COPIL et le SIDP seraient désavoués et donc en même temps l'ensemble de ses travaux deviendraient caduques. Toute devrait être repris à zéro. Ce serait en réalité un projet totalement nouveau nécessitant un nouveau processus politique de la part du SIDP. Les contrats passés avec les partenaires financiers, les sponsors ou les fondations seraient certainement dénoncés. La recherche de fonds devrait être reprise depuis le début. La subvention d'un million de la part de la Confédération serait perdue. L'avenir du HCA à Porrentruy serait des plus incertain.